

Parc national
des Écrins

Conseil d'administration du 10 juillet 2019

Résolution n° 2019 41- CA

**Mandat au directeur pour rechercher des ressources extérieures
pour le cofinancement des actions
du programme d'activités du Parc national des Écrins**

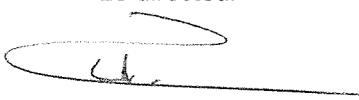
Le Conseil d'administration,

donne mandat permanent au Directeur pour rechercher auprès des partenaires extérieurs, les financements complémentaires lui permettant de favoriser la réalisation des objectifs que le Parc national des Écrins s'est assigné et de les conduire à bonne fin.

Le président du Conseil d'administration


Bernard PERITIER

Le directeur


Pierre COMMENVILLE